

Monfieur.

Si j'ay manqué à mon deuoir en vostre endroit les  
deux fois que depuis mon arriuee en cette ville ie me  
suis acquité de celuy enuers S. A. vous me ferez la grace  
s'il vous plaist. Monsieur, d'en attribuer simplement la  
faute à la haste que i'auois eue pour le depart de la  
premiere par le Tombour de ce Commandeur, et pour  
la deuxiesme à la rencontre inopinée d'un messager  
qui estoit sur le point de son depart par deuers  
vos quartiers, lors que i'en pris cognoissance si bien  
que ie me vois preuenir de vos faueurs de tous les  
coste que ie n'ay point paroles suffisantes pour vous  
en remercier assez dignement. En un mot, Monsieur  
Je suis tout à vous et sans aucune reserve. Vous ver-  
rez par ma lettre à S. A. ou tableau d'icourci de  
nos occurrences presentes ou ie vous renuoye pour  
me dispenser de vous en faire des redites. Et éviter  
d'en couvrir le blasme d'importun. Si les Francois  
peuent venir à bout de leur siege de Graveline il  
le faudra attribuer à leur bonheur, à mon sens le Comte  
Guillaume n'a pas mal fait de s'y estre allé rendre  
en leur arme. Au reste Monsieur croyez vous bien

que quand ie prendrois seulement la  
moindre<sup>de</sup> places ennemis que ie ne lairrois  
contenter du raze ment de ce malheureux  
L. devant le Colonel vrayement non. Je  
faudroit qu'on entonnast le chant bien  
plus haut. Et i'ose pretendre meriter  
tel que ie me trouve presentement une  
bien plus eminente Dignité à l'exemple  
de la teneur de ma Capitulation pusee  
mais non pas executée avec la serenis<sup>me</sup>  
Republique. Quoy que c'en soit, Je  
suis inviolable ment.

Monsieur.

De Nimwegen ce  
20. Junij 1674.

Vostre tres humble tres  
oblige tres fidele serviteur  
Henrij de Nassay  
D.

La  
rrou  
reux  
2. p  
rien  
ter  
ore  
mple  
nape  
me  
le  
nes  
ind  
sa



